

Les Nouvelles en Serval

Le magazine communal de La Chapelle-en-Serval

#22

Élus
Page 5

Giratoire
Page 16

Transition
Page 18

Collège
Page 21



Édito

Chères Capelloises et chers Capellois,

Dans le contexte de pandémie du COVID-19, nous traversons une crise sans précédent. D'abord d'ordre sanitaire, puis devenue économique, cette crise impacte chacun d'entre nous dans sa vie personnelle et professionnelle, et plus largement l'ensemble de la société.

Notre collectivité n'échappe pas à ce phénomène et nous l'avons organisée de telle sorte que cette période se passe le mieux possible pour notre commune et pour l'ensemble des employés.

Dans ce contexte difficile, nous nous sommes immédiatement attachés à nous occuper des plus vulnérables en prenant contact avec les aînés, soit par courrier, soit par téléphone pour prendre au plus vite de leurs nouvelles et accompagner ceux qui le désirent.

Grâce aux directrices et professeurs des écoles de notre communes, que je tiens encore à remercier, nous avons mis en place une permanence à l'École du Bois de Chênes pour accueillir les enfants du personnel de santé et compléter la partie garderie du matin, de la cantine et du soir avec l'aide précieuse des bénévoles du service animation.

Dès le 2 mars, nous avons pris la décision de fermer nos installations aux associations et dès le 16 mars nous avons fermé le parc de la mairie au public ainsi que l'accès au terrain multisport.

Comme vous le savez, le premier tour des municipales du 15 mars 2020 nous a permis, avec la liste que j'ai menée « La Chapelle - Horizon 2026 » d'être élus et je voulais au nom de mon équipe remercier les plus de 620 personnes qui se sont déplacées dans ce contexte si difficile du COVID-19 et remercier naturellement les 515 votes exprimés pour la liste "La Chapelle - Horizon 2026".

Je le redis, La Chapelle-en-Serval n'a pas à rougir de son abstention, elle est exactement dans le pourcentage des dix villes de l'Oise de plus de 2000 inscrits qui n'avaient qu'une liste à présenter :

La Chapelle-en-Serval : Inscrits : 2062 - Votants 622 - Exprimés 515

Abstention de 69,84% contre 70,36% sur les dix villes de l'Oise.

L'installation des conseils municipaux, du maire et des adjoints a été repoussée entre le 23 et le 28 mai 2020.

Jusqu'à cette date, les maire-adjoints ainsi que les conseillers municipaux du précédent mandat ont été maintenus dans leurs fonctions, y compris s'ils avaient décidé de ne pas se représenter aux élections locales de 2020.

J'ai retenu le 23 mai 2020 à 10h pour organiser l'installation de notre conseil municipal. Comme l'écriraient certaines personnes qui analysent avec beaucoup d'intérêt la situation, il n'y a pas eu beaucoup de surprises et je



remercie l'ensemble des élus de m'avoir donné leur confiance en me confiant le poste de maire pour les six années à venir.

Ce travail sera partagé par l'ensemble des élus parmi lesquels nous avons désigné les maires-adjoints et leurs délégations. Pour mieux étoffer l'équipe, j'ai décidé de confier certaines actions à des délégués. (voir page 5)

À cette occasion, le 23 mai, j'ai pu remercier pour leur investissement les deux anciens maires adjoints absent ce jour-là : Olivier Pomponne, pour l'entretien et le cadre de vie, et Céline Lapôtre, principalement pour les festivités

J'ai aussi une pensée pour les conseillers municipaux qui se sont dévoués pour la bonne cause et les élus d'opposition, présents au conseil municipal pour enrichir le débat.

Et naturellement, une pensée chaleureuse à Bernard Billière, mon premier adjoint, pendant

ces six années. Je lui ai remis la médaille de la commune en souvenir de cet engagement.

Je voulais aussi remercier les élus qui ont choisi de continuer à mes côtés.

La rentrée de septembre risque de nous laisser un goût amer, les conséquences du COVID-19 vont laisser de longues traces sur les finances, le commerce, l'emploi... nous risquons aussi d'avoir, comme bien d'autres communes, des difficultés pour la rentrée scolaire si rien ne s'arrange.

Nous avons décidé d'annuler toutes les sorties de l'été au centre aéré. Tout sera mis en place pour la protection sanitaire de nos enfants et du personnel.

Je veux aussi remercier la Région Hauts-de-France pour la fourniture gracieuse de masques lavables.

À partir de la rentrée de septembre 2020, par manque de personnel sur ce poste, nous sommes amenés à supprimer le service étude surveillée. Un endroit au calme sera réservé aux élèves désireux de s'avancer sur leurs devoirs.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer des vacances qui permettront je l'espère un moment d'oublier ce très mauvais épisode.

Bien cordialement

Daniel Dray

Conseil communautaire du 4 juin 2020

Lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), qui s'est déroulé le jeudi 4 juin 2020 à la Salle des fêtes Fernand Halphen à La Chapelle-en-Serval, les 41 représentants des 11 communes de la CCAC (Apremont, Avilly-Saint-Léonard, Chantilly, Coye-la-Forêt, Gouvieux, Lamorlaye, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly et Vineuil-Saint-Firmin) se sont réunis pour élire leur président et vice-présidents :

- Président : François Deshayes (Maire de Coye-la-Forêt)
- 1^{er} Vice-présidente : Isabelle Wojtowicz (Maire de Chantilly), en charge des transports et de la mutualisation
- 2^e Vice-président : Nicolas Moula (Maire de Lamorlaye), en charge des finances et du développement économique
- 3^e Vice-présidente : Corry Neau (Adjointe au Maire de Vineuil-Saint-Firmin), en charge de l'environnement et de la transition écologique
- 4^e Vice-président : Daniel Dray (Maire de La Chapelle-en-Serval), en charge de l'aménagement du territoire et des services aux usagers
- 5^e Vice-président : Eric Ague-
tant (Adjoint au Maire d'Apre-

mont), en charge du tourisme et de l'attractivité du territoire

- 6^e Vice-président : Nathanaël Rosenfeld (Maire d'Orry-la-Ville), en charge de la communication et de l'administration numérique
- 7^e Vice-présidente : Manoëlle Martin (Conseillère Municipale de Gouvieux), en charge des travaux et infrastructures

Vos élus



Groupe, de gauche à droite : Laure Kielus, Marie-Claire Gibergues, Grégoire Dubourg, Etienne Briche, Nathalie Lemaire-Colé, Daniel Dray, Christine Letermelier, Ombéline Roland, Dominique Facundo, Stéphane Grosslerner, Patrick Chanemouga, Caroline Bricout, Jean-Luc Decaudin, Marion Le Maux, Myriam Bois, Dominique Hérent, Catherine Laurent, Patrick Soler, Jean Epalle

Vignettes, de gauche à droite : Véronique Soqueiro, Laurence Moreau Hennion, François Bourdelat, Didier Simonnet

— Maire

- Daniel Dray

— Adjoints

- Patrick Soler : 1^{er} adjoint en charge du cadre de vie
- Marie-Claire Gibergues : 2^e adjointe en charge des grands travaux, de l'architecture et de l'urbanisme
- Grégoire Dubourg : 3^e adjoint en charge de la transition écologique
- Marion Le Maux : 4^e adjointe en charge de l'enfance et du conseil municipal des jeunes
- Dominique Facundo : 5^e adjoint en charge du commerce, de l'emploi et de la communication
- Myriam Bois : 6^e adjointe en charge de la vie associative et des festivités

— Délégués

- Catherine Laurent : déléguée en charge de l'action sociale
- Jean Epalle : délégué en charge du patrimoine urbain et des Finances
- Dominique Hérent : délégué en charge de la sécurité
- Etienne Briche : délégué en charge de l'entretien des espaces verts
- Stéphane Grosslerner : délégué en charge des associations sportives
- Didier Simonnet : délégué en charge du suivi des permis de construire et du cimetière

— Conseillers

- Jean-Luc Decaudin
- Christine Letermelier
- Laurence Moreau Hennion
- Caroline Bricout
- Nathalie Lemaire-Colé
- Laure Kiélus
- Patrick Chanemouga
- Véronique Soqueiro
- François Bourdelat
- Ombéline Roland

Agenda

mercredi 24 juin 2020

Passage de la balayeuse (voir page 8)

samedi 4 juillet 2020

Grandes vacances

mardi 14 juillet 2020

Célébration de la fête nationale. Du fait des restrictions sanitaires, seul un dépôt de gerbes au Monument aux morts sera organisé à 11 h.

Lundi 31 août 2020

Pas d'accueil de loisirs ni de garderie ce jour en raison de la préparation de la rentrée pour l'équipe d'animation

mardi 1^{er} septembre 2020

Rentrée scolaire

samedi 5 septembre 2020

Forum des Associations à Orry-la-Ville de 11 h à 18 h. Deux lieux seront retenus à Orry-la-Ville si les conditions le permettent. Pour limiter le nombre de participants au forum, nous vous recommandons de prévoir autant que possible vos renouvellements d'inscription en contactant directement les associations en dehors du forum.

dimanche 20 septembre 2020

Brocante annulée

du samedi 17 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020

Vacances de la Toussaint

mercredi 28 octobre 2020

Passage de la balayeuse (voir page 8)

vendredi 27 novembre 2020

Allumage des illuminations à 18 h 30 précises dans le Parc de la Mairie, suivi d'une collation (boisson de saison pour adulte et chocolat) à la Salle Fernand Halphen (si les conditions sanitaires le permettent)

samedi 5 décembre 2020

Repas des aînés à la Salle des fêtes Fernand Halphen

samedi 12 décembre 2020

Noël des enfants à la Salle des fêtes Fernand Halphen

du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021

Vacances de Noël

mercredi 30 décembre 2020

Passage de la balayeuse (voir page 8)

dimanche 17 janvier 2021

Vœux du Maire à 15 h à la Salle des fêtes Fernand Halphen

L'exposition de train miniature qui devait se dérouler au gymnase est reportée à la demande de l'organisateur en 2021.

Informations diverses



Confinement des aînés

Le 11 mai 2020, le confinement est tombé, mais hélas pas pour tous.

Nous avons subi — et vous les aînés plus particulièrement — une situation inattendue qui a tout bouleversé dans notre quotidien. Cette épreuve n'a pas été facile, la solitude pesante, l'inquiétude déstabilisante.

Pour les aînés de plus de 65 ans et tous ceux ayant une pathologie à risque, il vous a été demandé, (sur votre volonté) de continuer à rester prudents et encore un temps confinés.

Dès le 17 mars, nous avons eu à cœur d'essayer de vous venir en aide. Nous vous avons écrit et nous avons tissé un lien téléphonique pour avoir de vos nouvelles et avons eu plaisir à discuter avec vous. Vous aviez tous une pêche d'enfer, comme disent les jeunes.

Nous tenons ici à remercier Françoise Kernel, qui a permis à quelques 15 personnes ne pouvant se déplacer de leur apporter une aide précieuse, faire à leur place leurs courses alimentaires ou leurs besoins en médicaments.

Pour les aînés de plus de 75 ans, nous allons prendre contact individuellement avec eux, pour connaître leurs besoins et mieux y répondre. Il nous faut vite nous organiser pour pouvoir répondre efficacement en cas de pandémie, de canicule ou de grand froid.

Continuez à prendre bien soin de vous !

Cérémonie du 8 mai



La situation actuelle et les mesures de confinement en vigueur n'ont pas permis de tenir la cérémonie du 8 mai au format habituel. Nous avons décidé de l'organiser dans un format restreint, sans public et sans les troupes habituelles.

J'ai tenu à ce que les élus, les anciens combattants, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, l'armée, la santé et la police muni-



cipale soient représentés. Après la lecture du message du Président de la République, deux gerbes ont été déposées, en présence de :

- Daniel Dray, Maire
- Corry Neau, Conseillère départementale de l'Oise représentant les anciens combattants
- Bernard Billère, Premier adjoint en charge des anciens combattants
- Patrick Soler, Conseiller Municipal
- Albert Moll, ancien 1^{er} adjoint
- L'adjudant Olivier Zarembo, représentant les sapeurs-pompiers de La Chapelle-en-Serval
- L'adjudant Jonathan Verdol, représentant de l'armée
- Alexandre Sauvageot, porte-drapeau
- Xavier Pierre, policier municipal
- l'adjudant-chef Christophe Lalou, représentant la gendarmerie d'Orry-la-Ville, excusé pour une urgence de dernière minute.

C'est la vie...

— Naissances

17/02/2020 : Victoria Frias Martin

09/03/2020 : Victor How

07/04/2020 : Adam Verdol

08/05/2020 : Liyana Petermann

— Décès

21/01/2020 : Henri Humbert

03/02/2020 : Jacques Bonini

21/02/2020 : André Traulle

07/04/2020 : Marcel Petit

31/03/2020 : Marie Desnos veuve Rouillon

28/04/2020 : Jean-Jacques Evrard
(maire-adjoint de juin 1995 à 2001)

Permanence juridique

Des consultations juridiques gratuites sont assurées par le barreau de Senlis le 2^e vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) de 15h à 17h en mairie. Un avocat vous conseillera sur vos droits et vous orientera si nécessaire vers un confrère plus spécialisé. Rendez-vous conseillé au **03 44 54 60 29** ou à **mairie@lces.fr**.

Passage de la balayeuse haute pression

Pour compléter le nettoyage des rues par les employés communaux, nous avons programmé le passage de balayeuse haute pression.

Pour faciliter ce travail et afin d'obtenir un meilleur résultat, il est demandé à chacun de ne pas encombrer les voies, caniveaux et notamment de ne pas laisser son véhicule le long des trottoirs le 24 juin 2020, le 28 octobre 2020 et le 30 décembre 2020.

Accueil centre des Finances Publiques de Senlis

L'accueil des usagers au centre des Finances publiques de Senlis est actuellement assuré avec ou sans rendez-vous.

Les services du centre des Finances publique de Senlis sont actuellement ouverts au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h.

Dans le cadre d'une réorganisation de l'accueil fiscal à compter du 10 mars 2020, des plages horaires seront dédiées de façon à distinguer les usagers avec et sans rendez-vous.

Les usagers particuliers ou professionnels ayant pris un rendez vous seront accueillis le mardi après-midi et le vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

Pour les usagers sans rendez-vous et pour le paiement à la caisse, les horaires d'ouvertures sont les suivants : lundi et jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h ;

mardi et vendredi de 8h45 à 12h15.

Conseils municipaux



Samedi 23 mai 2020

Le conseil municipal :

- élit le maire ;
- fixe le nombre d'adjoints à 6 ;
- élit les différents adjoints ;
- lit la charte de l' élu local ;
- approuve le projet de mise aux normes du groupe scolaire des Dîmerons (phase 2), son montant, et son plan de financement, sollicite le concours financier au titre de la DETR et du DSIL et autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondantes ;

adhère au dispositif de centrale d'achat du Conseil Régional des Hauts-de-France pour l'achat de produits et d'équipements de protection contre le coronavirus.

Vendredi 5 juin 2020

Le conseil municipal :

- vote les délégations d'attribution du conseil municipal au maire ;
- fixe le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;
- forme les commissions d'appel d'offre et de délégation de service public ;
- fixe le nombre d'élus siégeant au CCAS (Centre communal d'action sociale) à 5 et désigne ses représentants ;
- désigne les représentants du conseil municipal siégeant aux différents syndicats :
 - ADICO (Association pour le Développement Informatique des Collectivités de l'Oise)
 - SE60 (Syndicat d'Énergie de l'Oise)

- PIR (Syndicat Intercommunal pour l'Étude et la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers — Fosses)
- Parc Naturel Régional Oise — Pays de France
- SICGPOV (Syndicat Intercommunal pour la Construction et le Gestion des Parkings d'Orry-la-Ville)
- SICTEUB (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux)
- SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise)
- SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)
- actualise le règlement et les tarifs des prestations du service enfance.

Projets et travaux

Réfection du parcours de santé



La réfection du parcours est finie dans le Bois Saint-Jean.



C'est au total 12 équipements sportifs qui sont disposés tout au long du circuit, d'une longueur de 730m et qui, pour l'occasion, reprend son tracé original.

Il vous est à présent possible de travailler les lombaires et les abdominaux, mais aussi d'effectuer des exercices d'équilibre, de franchis-

sement ou de ramper sous des obstacles.

Ancienne caserne

Vous avez pu admirer la qualité architecturale de ce petit bâtiment en pierre situé à côté de l'église. Il a servi jusqu'au début des années 60 à abriter le matériel des pompiers. Actuellement, il sert de stockage aux services techniques. Ce bâtiment a été remarqué par les architectes du Parc Naturel Régional et ces derniers nous ont proposé de nous aider à le réhabiliter. La municipalité a fait le choix d'une réhabilitation qui permettra de mettre le bâtiment en valeur. Les travaux seront financés à hauteur de 50% par le PNR. Ils commenceront cet été.



Les agrès les plus dégradés ont été supprimés, un rafraîchissement de ceux encore en bon état a été finalisé, ainsi que la mise en place nouveaux équipements.



Nouvelle caserne des pompiers

Le permis de construire de la caserne a été validé par les ABF en toute fin d'année 2019. Le Département devrait engager les travaux en septembre 2020 pour une durée de 18 mois.

Voirie

La municipalité, chaque année, entreprend des travaux de voirie visant à maintenir un niveau de bon état général de ses rues. Cette année, l'impasse des Anémones, les allées des Genêts et des Morilles vont être totalement refaites. Les travaux débuteront le 6 juillet pour se terminer fin août. Dans un second temps, les réverbères seront uniformisés. Nous comptons sur l'indulgence des riverains face à la gêne occasionnée par ces travaux.

Poste électrique



L'ancien poste électrique à proximité du parcours sportif sera bientôt démolé.

La raison est double : laisser place à l'environnement forestier, mais aussi éviter les trop fréquentes dégradations sous forme de tags dont il faisait l'objet.

Abribus



Comme certains d'entre vous ont pu le constater, la municipalité s'est dotée de nouveaux abribus. Après avoir fait le constat de

l'état extrêmement vétuste de certains abribus lui appartenant, la commune a décidé fin 2019 de mener une campagne de renouvellement. Les deux premiers ont été posés il y a quelques mois en entrée de ville sur la route de Senlis. Deux autres vont être achetés en 2020 pour remplacer les plus abîmés.

Escalier près du gymnase

Nos jeunes avaient l'habitude de contourner le gymnase à cet endroit. Pour plus de sécurité, nous avons aménagé un escalier avec les barrières de sécurité nécessaires pour éviter de déboucher directement sur la route au niveau du passage piéton.



École des Dîmerons



L'École maternelle des Dîmerons accueille nos tout petits avec un nouveau portail, et permet aux plus grands de garer leur trottinette dans l'enceinte de l'école.



Marquages au sol

Afin de rappeler aux automobilistes les limitations de vitesse en vigueur et d'améliorer ainsi la sécurité des autres usagers de la voie publique, des marquages "30" ont été peints au sol dans la plupart des rues secondaires de la commune.

Des chevrons et symboles vélos ont été réalisés rue du Stade pour rappeler aux usagers de la route que les cyclistes y sont de plus en plus nombreux et qu'il faut faire attention à eux, car ils sont vulnérables.



Écoles

Tableaux numériques : La subvention de l'État à nous a été accordée et nous tenons à les remercier. Nous allons passer commande et les tableaux numériques devraient pouvoir être installés pour les vacances d'automne. Coût pour 5 tableaux : 17 500€ avec participation de l'État à hauteur de 5 000€.

Mairie

Étude de réorganisation spatiale des services, et d'accessibilité pour personnes à mobilité réduites.

Le dossier a été confié à la société Hainault pour une étude concernant :

- l'analyse du fonctionnement
- la collecte des besoins
- la proposition et le programme répondant aux besoins
- l'esquisse pour l'aménagement et le calcul prévisionnel des travaux.

Une subvention a été demandée sur une première base de 76 650€.



Serre

Dans le cadre de la réfection du patrimoine, nous envisageons pour 2021 de remettre en état la serre située dans le Parc de la Mairie. Le service technique en a nettoyé les abords. Le devis actuel est de 64 500€ pour la serre, nous attendons les devis concernant la partie maçonnerie et la partie élagage.

Acquisition foncière

Maison située à l'angle du parc de la Glorie. Il sera ensuite envisagé l'amélioration des trottoirs et du carrefour.

Aire de jeu



Installation d'une nouvelle balançoire horizontale pour remplacer l'ancienne trop vétuste (630€).

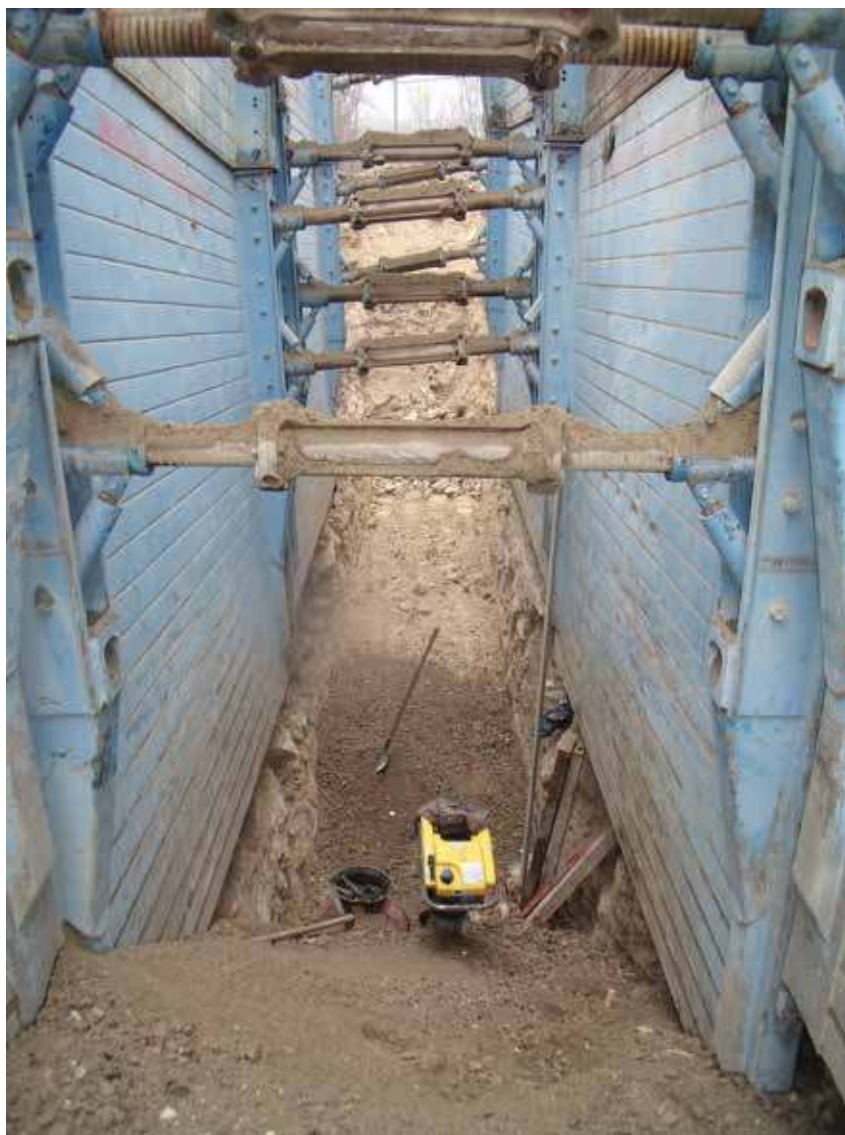
Assainissement

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) est un syndicat mixte d'assainissement dont la compétence est la collecte, le transport et le traitement des eaux usées, crée en 1974, il couvre aujourd'hui 21 communes à cheval sur les départements de l'Oise et du Val d'Oise, dont la commune de La Chapelle-en-Serval.

Depuis ses débuts, son système de transport des effluents était conçu de la manière à basculer le rejet des eaux usées des communes de l'Oise (riveraines à la rivière Thève) au collecteur intercommunal situé sur la commune de Fosses dans le département du Val d'Oise (riveraine de la rivière Ysieux).

Pour ce faire, cinq postes de relevage ont été construits à cette époque entre la commune de Mortefontaine et la commune de Fosses dans le but de franchir la ligne de crête qui sépare ces deux bassins versants. Deux de ces ouvrages de relevage sont implantés sur la commune de La Chapelle-en-Serval, le premier à l'angle du boulevard de la Riollette et le second le long de la RD1017.

Cette configuration de réseau d'assainissement a mis très vite en évidence de nombreux dysfonctionnements, tant sur l'environnement proche des ouvrages (mauvaises odeurs) que sur la pérennité de la canalisation (corrosion des tuyaux et des ouvrages



en béton). Le temps de séjour trop important des effluents dans les canalisations en était la raison. Passant de poste en poste, il fallait plus de 24 h à ce que l'eau usée rejetée à Plailly arrive à la station d'Asnières-sur-Oise pour y être traitée.

Afin de répondre à ce problème de plus en plus inquiétant, le

syndicat a réalisé une étude multicritères en 2006, conjointement avec les communes de Coye-la-Forêt et de Lamorlaye qui connaissaient les mêmes difficultés sur leurs systèmes d'assainissement. Cette étude avait comme objectif de proposer un système de collecte et de transport des eaux usées des communes de l'Oise qui devait maîtriser, voire suppri-

mer les dysfonctionnements cités ci-dessus. Les paramètres pris en compte dans cette étude étaient la diminution du temps de séjour des effluents dans les canalisations, la maîtrise des rejets au milieu naturel par temps de pluie, l'urbanisation future de la région, proposer une solution pour les communes de Coye-la-Forêt et de Lamorlaye et sauvegarder au maximum l'environnement protégé qui nous entoure.

La solution présentée et retenue afin de résoudre ces désordres consistait à construire une canalisation intercommunale parallèle à la Thève depuis la commune d'Asnières-sur-Oise jusqu'à la commune de Plailly. Cette configuration présentait l'énorme avantage de ne plus avoir à franchir la ligne de crête des deux bassins versants pour les effluents, de raccorder la commune de Coye la forêt à ce nouveau collecteur et de soulager le collecteur intercommunal de la vallée de l'Ysieux. Cette opération importante, représentant plus de 30km de réseau à construire, a été décomposée en trois phases pour des raisons réglementaires et budgétaires.

La première phase, d'un montant global de 10,4 M€, mise en service en septembre 2012, consistait à la construction de ce collecteur entre Asnières-sur-Oise et Coye-la-Forêt.

La seconde phase, d'un montant de 13,6 M€, mise en service en mars 2019, a permis de raccorder les eaux usées des communes de La Chapelle-en-Serval, Orry-

la-Ville, Pontarmé et Thiers-sur-Thève sur le collecteur de la vallée de la Thève.

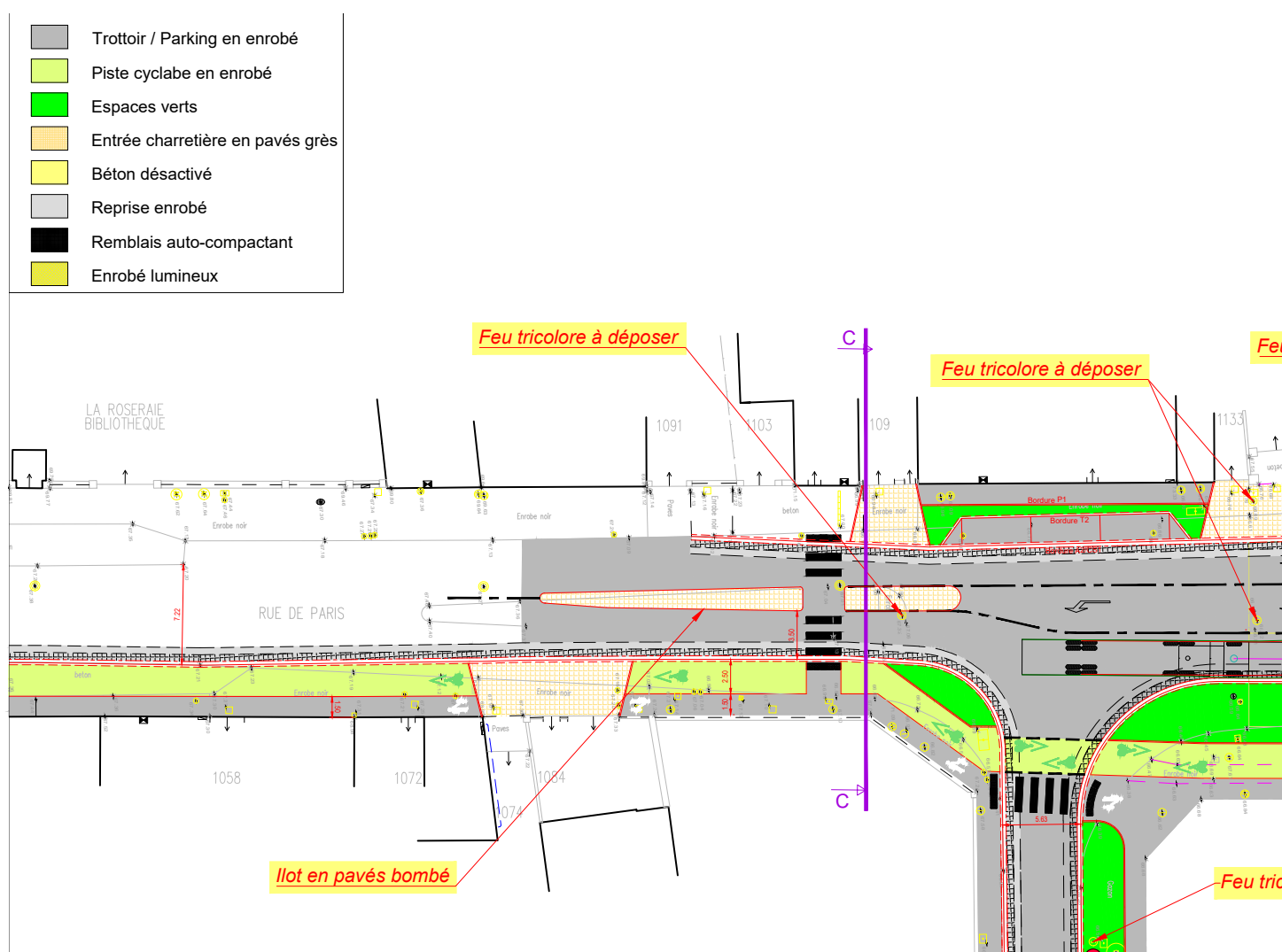
La troisième et dernière phase prévoyant le raccordement des communes de Plailly et de Mortefontaine est planifiée dans les cinq prochaines années.

Voilà pour cette présentation globale et l'historique de ces ouvrages attendus depuis longtemps. Revenons sur la commune de La Chapelle-en-Serval : aujourd'hui, les 4/5^e des effluents générés par notre commune sont dirigés vers ce nouveau réseau via la rue de Paris puis la route de Chantilly, pour redescendre vers le lavoir d'Orry-la-Ville. Le cinquième des effluents restant transite toujours par les anciens postes du boulevard de la Riolette et de la RD1017.

Afin de les supprimer l'un après l'autre et dans un premier temps celui du boulevard de la Riolette, le SICTEUB a lancé fin 2019 une opération visant à détourner les eaux usées résiduelles que reçoit ce poste en les raccordant sur la canalisation de la rue de Paris. De ce fait, cet ouvrage sera totalement déconnecté du nouveau système de collecte et de transport des communes de l'Oise et pourra être démoli. Le maître d'œuvre de cette opération a été retenu. Les études, compte-tenu de la période que nous connaissons actuellement, devront commencer cet automne et la réalisation des travaux début 2021. Le poste PRI1, nom donné à cet ouvrage, ne sera plus qu'un mauvais souve-

nir au début de l'été de l'année prochaine.

Soucieux de la tâche que notre syndicat doit assurer, tant sur les plans sanitaires et de salubrité publique, les réalisations de ces importants ouvrages et de leurs maintenances en sont le témoignage.



Giratoire

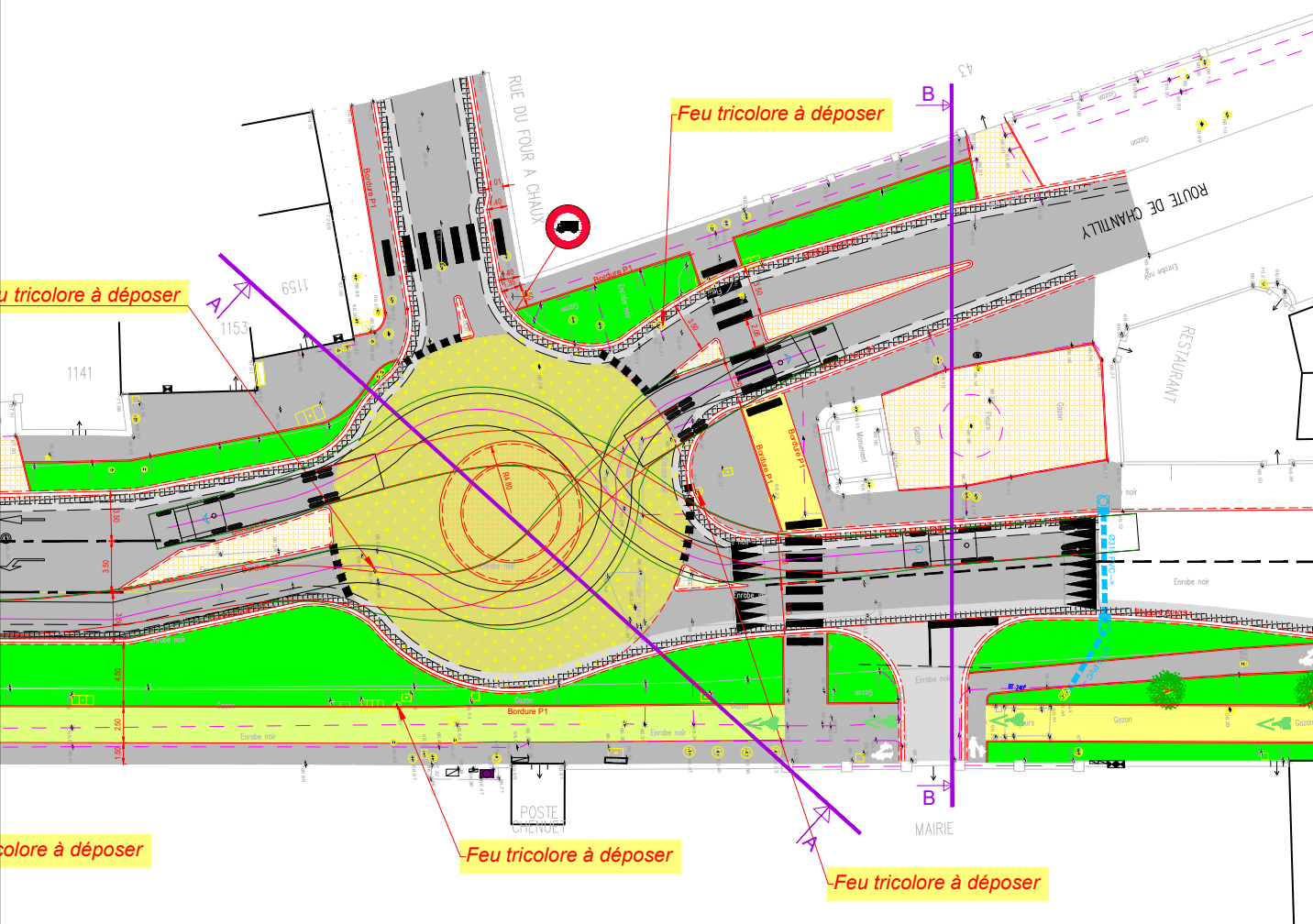
En lien avec le département de l'Oise, la municipalité a choisi d'engager la réalisation d'un carrefour giratoire devant la mairie et reliant la rue de Paris, les routes de Senlis et de Chantilly et la rue du Four à Chaux devant la mairie.

Ces travaux ont fait l'objet de longues études au cours de l'année 2019 et de validations de la part du Département et de l'État.

Ce giratoire permettra de fluidifier la circulation rue de Paris. Les abords seront modifiés de façon à faciliter également les circulations piétonnes et cyclistes.

En outre, ce giratoire et ces aménagements formeront un ralentisseur en entrée de ville depuis Chantilly et Senlis et amélioreront considérablement la sécurité routière.

Ces travaux, afin de s'adapter au mieux à la circulation, auront lieu pendant les vacances d'été. Ils débuteront le 6 juillet avec l'entreprise Colas.



Plan avant projet

Le financement de ce rond-point sera en partie supporté par le département à hauteur de 115000€. Financement indispensable pour la réalisation de ces travaux.

Transition écologique

Il n'est pas trop tard pour un futur désirable !

Le concept de transition écologique regroupe un ensemble de principes et de pratiques formés à partir des expérimentations et des observations d'individus, de groupes, de villages, villes ou communes, lorsqu'ils ont commencé à travailler sur les problématiques de **résilience locale**, d'**économie circulaire** et de **réduction des émissions de CO₂**.

Rien de tel que la prise de conscience citoyenne pour faire changer les choses. C'est au niveau local que nous pouvons développer les déplacements décarbonés, apprendre à consommer plus local, moins transformé, plus naturel, refaire du lien social pour supporter ensemble les épreuves à venir...



Avec un groupe d'élus et de citoyens motivés et déterminés, nous prenons ce sujet à bras le corps et vous proposerons prochainement un sondage avec des propositions de projets à classer selon vos préférences, et recueillir les vôtres !

Construire une résilience locale, développer l'économie circulaire et réduire les émissions de CO₂ seront nos axes de travail pour les prochaines années. Si vous voulez nous aider, quels que soient votre temps et vos compétences, contactez Grégoire Dubourg : gregoire.dubourg@lces.fr / 06 82 36 45 23



Vie de la commune

Poissonnerie Sebno à emporter



Pendant cette période de confinement, un commerçant est venu proposer sur notre commune une vente à emporter en provenance directe de Saint-Martin de Boulogne dans le Pas-de-Calais, la Poissonnerie Sebno.

Coquillages, crustacés et poissons sont disponibles tous les jeudi après-midi à l'enlèvement sous forme de drive sur notre commune. Nous allons étudier la pérennité de cette offre pour les habitants de La Chapelle-en-Serval.

Pour vos commandes, contactez Sébastien Noël au **06 67 78 68 84** ou à **sebno62280@gmail.com**.

Paniers de fruits & légumes



La cueillette de La Chapelle-en-Serval s'est adaptée aussi durant cette période de confinement en sollicitant la mairie afin de pouvoir sous un mode "drive" permettre aux habitants de notre commune de venir chercher leur panier de légumes locaux.

Immédiatement ce fut un succès. Nous étudierons prochainement avec Audrey et Basile la possibilité de pérenniser cette offre sur notre commune.

Un projet qui ne demandait qu'à voir le jour...

Lutte contre les nuisances sonores

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles, d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par

des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électriques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

Tous entrepreneurs, artisans et ouvriers utilisant des outils ou appareils susceptibles de produire un bruit assez considérable pour retentir hors des ateliers doivent interrompre leurs travaux en toutes saisons :

- du lundi au vendredi de 19 h à 8 h et de 12 h à 13 h,
- toute la journée, les samedis, dimanches et jours fériés.

La même obligation est faite aux entrepreneurs utilisant des défonceuses, bétonnières, appareils de rivetage ou tous autres engins bruyants.

Des autorisations exceptionnelles de travailler entre 19 h et 8 h, ou entre 12 h et 13 h, ou encore les samedis, dimanches et jours fériés pourront être accordées en cas d'urgence d'intérêt général.

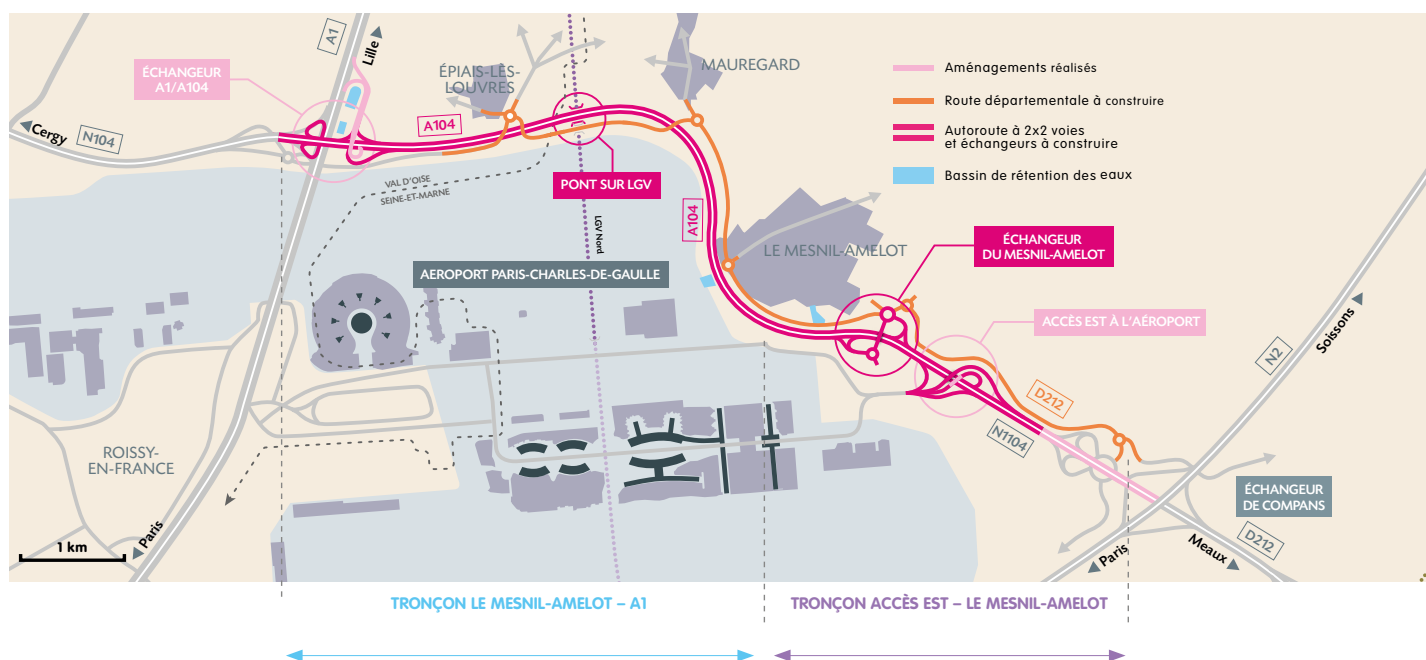
L'ESSENTIEL DU PROJET DU CONTOURNEMENT EST DE ROISSY

Le projet du Contournement Est de Roissy (CER) consiste à créer une autoroute à 2x2 voies entre l'autoroute A1 et la route nationale N2 ainsi qu'une route départementale à 2 voies pour garantir les dessertes locales.

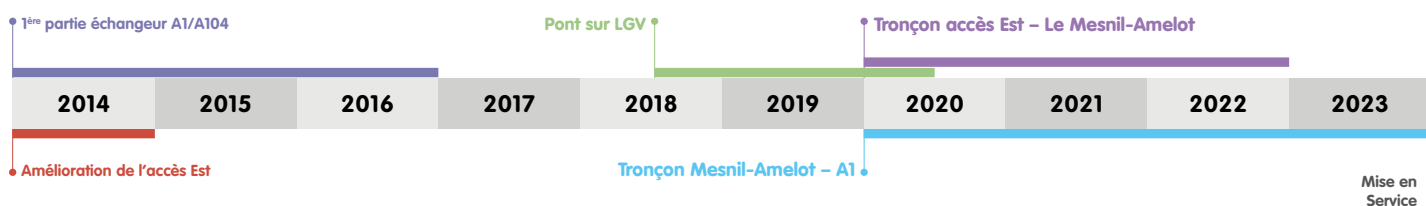
LES OBJECTIFS DU PROJET

- ▶ Assurer la continuité de la Francilienne
- ▶ Favoriser le développement économique du territoire
- ▶ Améliorer l'accès à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle

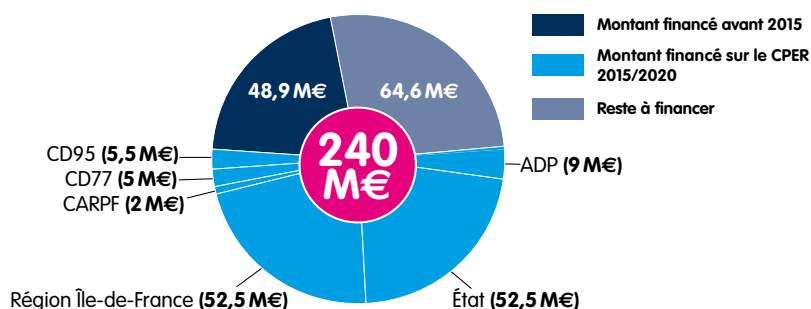
LA CARTE DU PROJET



LE CALENDRIER



MONTANT GLOBAL DE L'OPÉRATION : 240 M€



CHIFFRES CLÉS



Département de l'Oise

Inauguration du Collège du Servois

— Mardi 17 décembre 2019



Extrait du discours de Madame Nadège Lefebvre, Présidente du Conseil départemental Madame Emmanuelle Compagnon, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Monsieur le Sénateur Jérôme Bascher, Madame Nicole Cordier, Vice-présidente du Conseil départemental chargée de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté, Monsieur Daniel Dray, Maire de La Chapelle-en-Serval, Mesdames et Messieurs les Maires et élus municipaux, Madame Isabelle Gouineau, Principale du collège du Servois, Mesdames et Messieurs les enseignants et personnels du Collège, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves et collégiens, Mesdames et Messieurs les agents du Conseil départemental, de la



SAO, architectes et chefs d'entreprises qui ont œuvré sur ce beau projet, Mesdames et Messieurs, Je crois que ce que nous sommes en train de faire, n'était pas arrivé depuis bien longtemps dans notre département ! Je suis en effet très heureuse que nous puissions inaugurer cette très belle extension et réhabilitation du collège du Servois. Construit au début des années 80, cet établissement important pour les familles du territoire, signe aujourd'hui une nouvelle jeunesse et un nouveau départ. Agrandissement et rénovation de la demi-pension, créa-

tion d'un nouveau plateau sportif extérieur multi-sports, isolation thermique des façades du collège, construction d'un nouveau pôle technologique mais aussi, bien entendu, mise en accessibilité de l'ensemble du site, nous avons voulu ici un projet complet, qui réponde à toutes les problématiques qui se posaient jusqu'à présent. Nous avons ainsi consacré plus de 7,3 millions d'euros à ce chantier d'envergure qui permet de pallier au manque d'espace et de locaux dont nombre d'entre vous souffrait jusqu'à présent, d'augmenter de 100 places la



capacité d'accueil et d'offrir un cadre de travail plus fonctionnel et plus moderne. Pour l'enseignement technologique, c'est ainsi un nouveau pôle de près de 700m² que nous avons construit afin d'y accueillir trois nouvelles salles de techno, une salle de sciences fonctionnelles et d'aménager un « Pôle Art ». La salle de restauration a quant à elle été agrandie de 200 m² et rénovée pour un meilleur accueil et un plus grand confort des demi-pensionnaires. De nouveaux locaux de production ont été créés dans le même temps et de nouvelles chambres froides, vestiaires et réserves alimentaires ont été aménagés pour les personnels qui y travaillent. Parallèlement, nous avons financé des outils et équipements indispensables pour travailler dans de bonnes conditions. Je pense par exemple à de nouvelles dotations en ordinateurs et vidéo-

projecteurs. Que ce soit les élèves, les enseignants, l'encadrement ou les agents du collège, chacun peut bénéficier des travaux que nous avons menés. Ce que nous avons fait ici, nous en sommes particulièrement fiers car il s'agit de l'éducation de nos enfants et plus particulièrement de nos adolescents. Ces derniers ont besoin d'une attention toute particulière. Ils sont en effet à un âge charnière qui les amène progressivement vers l'âge adulte. Notre rôle au Conseil départemental, dans la limite des compétences qui nous sont attribuées par la loi, est de leur offrir les meilleures conditions de travail pour qu'ils puissent, ensuite, évoluer sereinement vers le lycée, les études supérieures ou une formation professionnelle, et entrer dans la vie active. La démarche menée à La Chapelle-en-Serval s'inscrit donc dans un schéma global d'in-

vestissement dans les collèges de l'Oise. Les montants que nous investissons atteignent ainsi une ampleur inédite. Les moyens d'investissement immobilier consacrés à l'éducation ont quasiment doublé ces trois dernières années pour passer de 22 millions à plus de 40 millions d'euros en 2019. Parallèlement, nous avons attribué des marchés globaux de performance pour les 66 collèges de l'Oise avec un budget inédit de 128 millions d'euros sur 10 ans. Nous voulons que nos jeunes réussissent et nous tenons à y mettre les moyens nécessaires. Je tiens donc à remercier toutes celles et ceux, élus, agents et entreprises, qui ont œuvré pour que le projet que nous inaugurons aujourd'hui aboutisse et représentent la belle réussite que nous connaissons. Je souhaite également saluer les équipes du collège ainsi que les élèves qui ont évolué sur le site durant les travaux. Cela a nécessité de l'organisation, merci à tous ! Enfin, permettez-moi d'adresser un message particulier à ma vice-présidente, Nicole Cordier, qui ne compte pas son temps dans sa délégation et qui agit, au quotidien, pour mettre en œuvre nos actions en faveur de l'éducation. Il me reste à souhaiter pleine réussite aux élèves dans la suite de leur parcours, que ce nouveau collège puisse leur apporter les outils nécessaires pour avancer dans la vie.



La rentrée au Collège du Servois suite au confinement dû au COVID 19

Tout comme nos écoles communales, le Collège du Servois a préparé très minutieusement le retour de ses élèves.

Les classes de 6^e et 5^e sont rentrées dès le 6 juin, les 4^e et 3^e ont suivi à partir du 11 juin.

Voici une liste non exhaustive de quelques règles en vigueur :

La capacité d'accueil par salle est de 15 élèves maximum.

Les élèves doivent entrer dans le collège avec un masque qui doit être porté lors de tous les déplacements dans l'établissement. Il sera retiré durant le temps d'enseignement.



La capacité d'accueil de la cantine est de 50 élèves.

Les zones d'attente pour le passage cantine et pour la sortie des élèves sont de 15 élèves maximum avec marquage au sol (sortie des élèves par classe).

Des entrées différenciées et identifiées pour les salles occupées.

Les bancs et les casiers sont interdits d'accès.

Dans les sanitaires, 3 robinets sur 7 sont utilisables, de même pour les urinoirs garçons.

Les élèves auront une place ainsi qu'une classe attitrée. Ce ne sont plus les élèves, mais les professeurs qui se déplacent ; cela évite trop de passage et de croisement dans les couloirs, dans le respect des distanciations sociales.

Madame Gouineau — principale du collège — ainsi que toute son équipe a travaillé dans un respect total du protocole sanitaire transmis par l'État.

Toutes ces mesures sont prises et seront respectées jusqu'à nouvel ordre.



Parc Naturel Régional



Comment préserver l'eau ?

Toilette, ménage, bricolage, jardinage... peuvent être une source de pollution des eaux. En effet, les produits utilisés pour nos activités quotidiennes contiennent des substances chimiques difficiles voire impossibles à éliminer au sein de nos stations d'épuration. Il convient donc de réduire notre pollution « à la source ».

Quelques astuces à mettre en place à la maison

Avoir la main légère sur les produits d'entretien : préférons les produits éco labellisés ou les détergents naturels : consultez le journal Soyons Parc n°35 (Et si je fabriquais mes produits ménagers ?) pour y trouver quelques recettes simples à base de savon de Marseille, bicarbonate, citron...

Ramener les huiles de vidange et autres produits toxiques (pein-

tures, solvants, piles et accumulateurs...) en déchetterie : ne jamais les déverser dans les sanitaires.

Ne pas jeter dans les toilettes les lingettes même celles censées se dissoudre dans les eaux estampillées "biodégradables", il vaut mieux s'abstenir ! La lingette doit être jetée exclusivement dans le bac à ordures ménagères. Ces déchets n'ont pas le temps de se dégrader lors du voyage qui les transporte de vos toilettes à la station d'épuration. Une fois dans le réseau d'assainissement, les lingettes peuvent s'agglomérer entre elles, provoquant de lourds dysfonctionnements sur les installations. De plus, par temps de pluie, les déversoirs d'orage entrent en fonction. Les lingettes sont alors rejetées au milieu naturel et se déposent dans le lit des rivières.

Rapporter les médicaments non utilisés ou périmés dans leur emballage chez notre pharmacien

plutôt que de les jeter dans les éviers ou les toilettes.

Vérifier la conformité de son installation d'assainissement.

En extérieur

Jardiner responsable "Je jardine responsable" : c'est la clé du succès !

Pour consulter la qualité de l'eau potable dans votre commune : solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Pour en savoir plus



Exposition du PNR sur l'eau
tinyurl.com/expo-pnr-eau



Fiche PNR "Eau : j'évite de polluer"
tinyurl.com/j-evite-de-polluer

RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts **s'accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN
MAXIMUM DE 10 PERSONNES
EN **RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES**



DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ

SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS

>>> **AUTORISÉ**



PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES

CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...

Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.

>>> **AUTORISÉ**



SORTIES ORGANISÉES PAR : ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...

10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER

>>> **AUTORISÉ**



PROFESSIONNELS EN FORÊT CESSIONNAIRES

GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS

>>> **AUTORISÉ**

EN FORÊT



SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT :
GARDONS NOS ANIMAUX DE
COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE



N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE



NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR
LES AIRES D'ACCUEIL



RESTONS SUR LES CHEMINS OU
LES SENTIERS BALISÉS



PARTAGEONS L'ESPACE AVEC
LA DIVERSITÉ DES USAGES

AVANT



PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT,
POUR NE PAS SE CANTONNER AUX
EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS
ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

ATTENTE DES **NOUVELLES DÉCISIONS**
GOVERNEMENTALES LIÉES AU
REGROUPEMENT DE PERSONNES



**COMPÉTITIONS SPORTIVES,
ÉVÉNEMENTS CULTURELS**
TOUTES PRATIQUES

>>> **NON AUTORISÉ**



**CHANTIERS NATURE,
ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING**

>>> **NON AUTORISÉ**



**GROUPES SCOLAIRES ET
CENTRES DE LOISIRS**

>>> **NON AUTORISÉ**

Associations

I-music



Suite à l'arrêt des cours dû au confinement, les professeurs de l'école ont créé une page Facebook gratuite de cours en ligne pour les élèves. Avec une nouvelle vidéo postée tous les jours, la page propose de travailler un nouveau morceau à la batterie, guitare, basse, piano et chant chaque semaine.

On y retrouve également aussi bien des tutoriels avancés que des explications sur les bases pour les débutants.

La page totalise à ce jour une moyenne de 3000 à 4000 vues par vidéos, une portée de 133000 affichages des publications et une moyenne totale de 140000 interactions avec les internautes.



Deux de nos professeurs ont également réalisé une vidéo participative sur un de leur morceau avec une chorale virtuelle confinée

constituée de 43 choristes dont beaucoup sont de La Chapelle-en-Serval mais aussi de la région.

Retrouvez-nous sur
fb.com/yooplaymusic

L'Orrygeoise

Les événements que nous avons vécu ces derniers mois nous ont fait prendre des décisions tristes. Nous avons dû annuler notre marathon, le premier dans la région. "Maratrail". Ce n'est que partie remise. Nous nous retrouverons pour une grande fête au mois de juin 2021.

Nos événements à venir : **L'orrygeoise** organise sa journée sportive comme tous les ans le 3^e week-end de septembre. Nous vous réservons de belles surprises. De nouveaux parcours, des animations sur la place et pleins d'autres choses. Comme chaque année vous pouvez vous inscrire par l'intermédiaire de notre partenaire **Adeorun**. Accessible du débutant comme aux confirmés. Nos parcours : 1,1km, 2,6km, 6km, 10,1km et le petit nouveau, le semi-marathon de 21,1km, que des parcours très faciles et très roulants.

Vous pouvez prendre contact avec nous ! Vous voulez nous aider, être bénévole et animer nos villages. Rejoignez-nous!

06 74 34 16 25 / 06 71 61 58 59 /
06 72 75 11 65
contact@orrygeoise.fr
maratrail.orrygeoise@gmail.com

Comité de jumelage

En cette période de confinement qui a impacté toute l'Europe, et même le monde entier, nous nous sommes inquiétés de la santé de nos amis allemands de Schwarzach Am Main. Nous leur avons envoyé un courrier et nous vous faisons part de la réponse de leur Maire Volker Schmitt (réélu pour 6 ans).

Bonjour, Marion,

Tout d'abord, félicitations pour votre réélection - il en va de même pour Daniel, bien sûr ! Le conseil local est également élu pour 6 ans. La nouvelle période électorale commence le 1^{er} mai.

Corona est également le sujet qui nous préoccupe en ce moment. Les jardins d'enfants et les écoles sont fermés depuis le 16 mars. À partir du 27 avril, les classes de fin de cycle seront à nouveau assurées dans les écoles, afin que les élèves puissent passer leurs épreuves finales cette année.

La mairie est fermée, il en va de même pour tous les commerces, à l'exception des épiceries. Les salons de coiffure et les restaurants sont également fermés. Il est toutefois possible de se procurer des repas à emporter. Nous sommes seulement soumis à une restriction de sortie, c'est-à-dire que nous sommes quand même autorisés à nous promener et à travailler. Les réunions et les événements sont totalement interdits tout comme les contacts

avec les voisins. Les funérailles ont lieu avec un maximum de 15 participants et des distances de sécurité suffisantes.

Jusqu'au 31 août, tous les événements majeurs ont été annulés. C'est aussi un énorme fardeau pour nous. Toutefois, il est prévu de relâcher progressivement les mesures. L'abbaye s'est isolée, principalement parce qu'il y a beaucoup de moines âgés qui appartiennent aux groupes à risque. Les services religieux sont suspendus et ne sont célébrés que par les moines seuls, mais sont diffusés sur internet. Les manifestations sportives de tous types sont pour l'instant interdites.

Il faut s'attendre à un grand nombre de faillites d'entreprises dans un avenir proche, ce qui représente également une charge financière pour notre collectivité. Mais il y a aussi des lueurs d'espoir. À partir de mai, nous aurons à nouveau une pharmacie, en été nous commencerons la modernisation de notre école primaire et aussi la réfection de la place devant l'abbaye. Dans deux mois environ, les travaux de notre crèche commenceront également. Beaucoup de choses qui ont changé !

Je salue également Daniel et sa famille, votre mari et tous ceux qui nous ont toujours accueillis avec tant de gentillesse. Je me réjouis déjà de vous revoir !

Salutations

Volker

Sud Basket Oise

— Une saison inédite

Le Sud Basket Oise (SBO) a accueilli cette saison plus de 230 adhérents dans les gymnases de La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Plailly et Lamorlaye. Entourés par une équipe de bénévoles



dynamique, de très nombreux enfants de 4 à 9 ans ont pu découvrir le basket lors de leurs entraînements ou jouer en plateaux organisés dans notre commune, où nous avons accueilli cette année les clubs de Gouvieux, Crépy-en-Valois, Nogent-sur-Oise et Senlis dans le Gymnase de la Chapelle. Le club comprend des équipes dans toutes les catégories d'âge pour permettre au plus grand nombre d'apprendre, se perfectionner et participer aux matchs en championnat. Depuis le mois de mars, nous avons gardé le contact avec nos joueurs et leurs parents quotidiennement en organisant notamment des concours de dessin, des challenges de panier insolite, en leur proposant des séances d'entraînement à domicile, de participer au tournoi e-basket du comité Oise sur PS4, de se filmer et nous envoyer leur « bonjour de confinement »... Beaucoup de joueurs toutes catégories confondues ont participé à ces animations



publiées sur les réseaux sociaux chaque jour et nous les en remercions. Si la situation le permet, nous organiserons comme à toutes les vacances scolaires un stage de à la fin du mois d'août. Un stage 100% basket ouvert à tous, licenciés ou non. Le programme, le lieu et la date sont à paraître très prochainement. Renseignements sur sudbasketoise.fr, sportif.sbo@gmail.com ou **06 99 43 28 78**.

Vous souhaitez intégrer un club chaleureux et une équipe dynamique ? Enfant, adolescent ou adulte, venez nous retrouver pour une saison 2020-2021 pleine d'émotions.



Jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes

— Notre lutte contre les crottes de Chiens



Nos trottoirs ne sont pas des crottoirs ! Avoir un chien, c'est l'aimer, l'éduquer, mais aussi apprendre à le promener avec sa laisse et apprendre à ramasser ses déjections.

Durant les dernières semaines, bon nombre de crottes de chien sont apparues sur les rues et routes de notre commune ; la promenade du chien était une raison de sortie pendant le confinement. Nos chemins en sont la merveilleuse démonstration.

Et pourtant notre commune de La Chapelle-en-Serval est dotée de nombreux distributeurs de « sacs à crottes » avec des poubelles à proximité ; ce n'est pas compliqué !

Si personne ne fait cela....



Voilà ce qui se passera !!



« **Ras-le-bol des crottes ! N'oubliez pas de les ramasser !** »

Que dit la législation sur ce sujet ?

« Les déjections canines sont autorisées à gésir seulement dans les caniveaux. Les crottes de chiens sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants. Et tout cela par mesure d'hygiène publique. »

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe. L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35€ le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.

Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de votre mairie qui est « responsable de la salubrité publique ». (La loi sur la déjec-

tion canine recommande à tous les citoyens d'envoyer une LRAR à votre maire pour signaler cette incivilité et demander à ce que ça cesse).

Néanmoins, à ce jour, il n'existe aucune loi sanctionnant l'incivisme des propriétaires de chien.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal des Jeunes aimerait que **tous** les Capellois propriétaires de chien prennent conscience des conséquences de leurs gestes.

*Les membres du Conseil Municipal
des Jeunes Rayan et Louis.*

Reprise de l'école après Covid-19

Le 11 mai dernier, jour de déconfinement, notre école élémentaire à ouvert ses portes et la maternelle, après une ouverture progressive en mode garderie, à ouvert le 3 juin. Pour cette reprise, seules les classes de grande section, CP CM2 étaient conviées à reprendre le chemin des écoliers. Les effectifs des classes étaient limités à 6 en maternelle et 12 en élémentaire. Cela s'est très bien passé !

Depuis le lundi 25 mai, tous les autres niveaux les ont rejoints, avec les mêmes quotas maximum par classe. Pour les élèves restés à la maison, une continuation pédagogique est assurée par les équipes enseignantes.

Pour accueillir les enfants, toutes les mesures de prudence, d'hygiène et de sécurité ont été prises. Il en va de même pour nos services



périscolaires, tels que la garderie, la cantine et le centre de loisirs du mercredi.

Nos équipes d'animateurs et d'ATSEM ont travaillé « main dans la main » avec les services techniques pour préparer cette rentrée. Il fallait s'assurer de la sécurité de chacun : élèves, animateurs, enseignants et ATSEM. Voici une liste non-exhaustive de ce qui a été entrepris :

- Un cheminement balisé au sol a été dessiné.
- Des cônes sont installés.
- Un marquage au sol peint afin de respecter la distanciation sociale.
- Dans les sanitaires, condamnation d'un urinoir sur deux, et de même pour les robinets trop proches. Ces lieux d'aisance

sont nettoyés plusieurs fois par jour.

- Dans les couloirs, condamnation d'un porte-manteau sur trois dans l'École des Dîmerons, ainsi que dans le centre de loisirs. Tous ceux de l'École du Bois de Chênes ont été mis hors service ; les enfants mettent leur veste sur leur chaise.
- Les salles de la garderie sont régulièrement nettoyées ; les tables sont placées afin qu'il y ait toujours un mètre d'écart entre chaque enfant. Tous les crayons et jeux sont attribués à un enfant bien défini, il n'y a plus de partage et de mise en commun ; tout est désinfecté après chaque utilisation.

Toutes ces mesures sont prises et respectées jusqu'à nouvel ordre. La réouverture de la cantine a eu lieu lundi 15 juin 2020.



Paroles de commerçants

Cueillette de La Chapelle-en-Serval

Les Nouvelles en Serval : Bonjour Audrey, pouvez-vous présenter votre société ?

Audrey : Nous avons une ferme dite de grande culture (blé, maïs, tournesol, betteraves...) Lorsque Basile est revenu à la ferme de ses parents, il y a plus de 7 ans maintenant, il a développé une activité de maraîchage avec une cueillette de fraises à présent bien ancrée dans le territoire. Il a ensuite développé un projet d'horticulture qui s'est concrétisé par Les Fleurs de Basile. Le principe de la cueillette de fleurs est basé sur la confiance. Les gens viennent cueillir des fleurs contre un prix qu'on leur présente. L'idée est de créer du lien avec le milieu agricole au travers de l'activité de cueillette.

LNES : Ce concept basé sur la confiance, les Fleurs de Basile, est nouveau. C'est assez osé !

Audrey : Oui, c'est un concept qui existe en Belgique, en Allemagne et en Europe du nord avec de très bons taux d'honnêteté. Ça fonctionne bien. En France, on s'en



rapproche, la plupart des clients sont respectueux.

LNES : Avec le drive, c'est un nouveau pas que vous franchissez. Comment l'idée vous est-elle venue ?

Audrey : Tous les ans, depuis quelques années, nous installons un chalet de vente à l'entrée de la commune pour vendre nos asperges. Cette année, nous ne voulions pas exposer au virus notre vendeur d'asperges attiré, Hubert (l'ancien contremaître de notre ferme) ni Audrey (enceinte). Nous est alors venue l'idée de les vendre via un système de drive. Pour apporter un vrai service pendant le confinement, nous l'avons complété avec d'autres fruits et légumes de producteurs voisins que nous connaissons. C'est une offre que nous avions prévu de proposer dans l'année qui venait, la crise nous a lancé

plus tôt. Tous les produits sont locaux, venant majoritairement de moins de 100km autour de la ferme.

LNES : Quels types de produits vendez-vous ?

Audrey : Ce sont des produits de saison, sélectionnés avec soin pour leur qualité, cultivés de la façon la plus saine possible et vendus au juste prix. Nous allons voir les producteurs dont nous vendons les produits pour nous assurer de leur type de conduite de culture. En ce qui concerne



notre ferme, nous lançons un processus de conversion vers l'agriculture biologique pour nos fraises et asperges. Nos produits sont cultivés en pleine terre et nos productions ne sont traitées qu'en cas d'extrême urgence. Il nous arrive de perdre de la production pour éviter un traitement.

LNES : J'ai le sentiment que le drive est une réussite, le confirmez-vous ?

Audrey : Oui, nous sommes très heureux de l'accueil des Capellois. Les résultats sont hyper encourageants. Nous sommes très à l'écoute des remarques constructives et suggestions de nos clients. Nous assurons également un drive à Survilliers et un à Senlis.

LNES : Souhaiteriez-vous poursuivre ce drive après le confinement ?



Audrey : Oui, notre souhait est de le maintenir et de le faire fonctionner toute l'année avec les produits de saison disponibles. Nous avons une vraie volonté d'ancrage à La Chapelle-en-Serval.

LNES : Merci Audrey. Continuez donc de régaler les habitants de notre commune pour long-

temps ! Pouvez-vous nous donner l'adresse de votre site où nous pouvons commander vos produits et où nous pouvons même désormais payer en ligne ?

Audrey : Oui bien sûr, la voici : maboutiquefermiere.fr/drive-debasile. Vous pouvez aussi nous retrouver sur Facebook : [@cueillettechelachapelleenserval](https://www.facebook.com/cueillettechelachapelleenserval)





Ours

Directeur de publication Daniel Dray
Rédacteur en chef Dominique Facundo
Rédaction Conseillers municipaux et associations
Mise en page Grégoire Dubourg
Impression Roto Press Graphic,
La Chapelle-en-Serval

Tiré à 1600 exemplaires sur papier recyclé PEFC

Vous avez des remarques ou des suggestions à
propos de ce magazine ?

Envoyez-les par courriel à :
magazine@la-chapelle-en-serval.fr

ou par courrier à :
Mairie de La Chapelle-en-Serval
1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Mairie

1200 rue de Paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
03 44 54 60 29

lundi-vendredi : 10 h - 12 h, 15 h - 18 h
samedi : 10 h - 12 h

Courriel mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Site internet la-chapelle-en-serval.fr
Facebook LaChapelleEnServal
Twitter ChapelleServal

Abonnement par courriel

Recevez « Les Nouvelles en Serval » par courriel
dès leur sortie. Inscrivez-vous en envoyant un
email à magazine@la-chapelle-en-serval.fr.